

Avis Financier

AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT

Les porteurs de parts de la part R2 du Fonds Commun de Placement (FCP) AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT (FR001400UPG2), géré par la société de gestion Amundi Asset management sont informés qu'à compter du 29 mai 2026, la part R2 sera décimalisée au cent-millième. En outre, le montant minimum de souscription ultérieure sera abaissé à un cent-millième de part.

Actuellement le nombre de décimales de la part R2 d'AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT est de 3. A compter de cette date, le nombre de décimales de cette part passera à 5.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques des parts du fonds AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT demeurent inchangées.

La documentation réglementaire de l'OPC est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 29 mai 2026.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre fonds AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.